

1. Identification

Identificateur de produit	ZRC Zero-VOC Water-Based Galvanizing Compound - Powder Component	
Autres moyens d'identification		
Code du produit	40002 - 40003	
Usage recommandé	Apprêt à base de pigments à haute teneur en zinc.	
Restrictions d'utilisation	Aucun(e) connu(e).	
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur		
Fournisseur/fabricant	ZRC Worldwide	
Adresse	145 Enterprise Drive, Marshfield, MA 02050	
Téléphone	781-319-0400	
Téléphone d'urgence (CHEMTREC)	703-527-3887 CCN15781	
E-mail	info@zrcworldwide.com	

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Poussières combustibles	Catégorie 1
Dangers pour la santé	Non classé.	
Dangers environnementaux	Dangereux pour le milieu aquatique, danger aigu	Catégorie 1
	Dangereux pour le milieu aquatique, danger à long terme	Catégorie 1

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement	Attention
Mention de danger	Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseil de prudence	
Prévention	Empêcher la poussière de s'accumuler pour minimiser le risque d'explosion. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
Intervention	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'incendie : Utiliser poudre spéciale contre les feux de métaux, sable sec pour l'extinction. Recueillir le produit répandu.
Stockage	Conserver à l'écart de matières incompatibles.
Élimination	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Renseignements supplémentaires	Aucune.
Autres dangers	Aucun(e) connu(e).

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Denomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Zinc		7440-66-6	80 - 100

Dénomination chimique	Numéro d'enregistrement CAS	%
Oxyde de zinc	1314-13-2	1 - 5

Remarques sur la composition Les concentrations réelles des produits chimiques énumérés ci-dessus sont retenues en tant que secret industriel.
Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids sauf disposition contraire.

4. Premiers soins

Inhalation	En cas d'inhalation des poussières: Transporter à l'extérieur. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.
Contact avec la peau	Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Contact avec les yeux	Ne pas se frotter les yeux. Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Ingestion	Rincer la bouche. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	La poussière peut irriter les voies respiratoires, la peau et les yeux.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Traiter de manière symptomatique.
Informations générales	S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Poudre spéciale contre les feux de métaux. Sable sec. Appliquer prudemment des agents extincteurs pour éviter la création d'une poussière en suspension dans l'air. Éviter les milieux à pression élevée dans lesquels il existe un risque de formation d'un mélange d'air et de poussières potentiellement explosible.
Agents extincteurs inappropriés	En cas d'incendie, ne jamais utiliser d'eau.
Dangers spécifiques du produit dangereux	Danger d'explosion : Éviter la formation de poussière; une poussière fine dispersée dans l'air en une concentration suffisante et en présence d'une source d'allumage constitue un risque potentiel d'explosion de la poussière. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
Risques d'incendie généraux	Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Il ne faut pas laisser s'accumuler des dépôts de poussière sur des surfaces, car cette poussière peut former un mélange explosif si elle est libérée dans l'atmosphère en une concentration suffisante. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
--	--

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Éviter la dispersion de poussière dans l'air (c.-à-d., comme lors du nettoyage des surfaces à l'air comprimé). Récupérer la poussière en utilisant un aspirateur muni d'un filtre HEPA. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque.

Déversements importants : Mouiller avec de l'eau et endiguer pour une élimination ultérieure. Pelleter le matériau dans un conteneur à déchets. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Balayer ou aspirer le déversement et mettre dans un récipient approprié pour élimination.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Minimiser la formation et l'accumulation de poussière. Éviter les dépôts importants de produit, plus particulièrement sur les surfaces horizontales, lesquels dépôts peuvent être libérés dans l'air et former des nuages de poussières combustibles et contribuer à des explosions secondaires. Un ménage et un entretien de routine doivent être mis en place pour s'assurer que la poussière ne s'accumule pas sur les surfaces. Des poudres sèches peuvent accumuler de l'électricité statique lorsque soumises à la friction de manœuvres de transfert et de mélange. Prendre des précautions adéquates, comme une mise à la terre et une mise à la masse, ou le recours à des atmosphères inertes. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Ventilation par aspiration antidéflagrante locale et générale. Éviter une exposition prolongée. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Maintenir les récipients fermés de manière étanche dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Stocker à des températures entre 0 °C/32 °F et 43 °C/109 °F. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)	STEL	10 mg/m3	Fraction alvéolaire.
	TWA	2 mg/m3	Fraction alvéolaire.

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur	Forme
Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)	STEL	10 mg/m3	Alvéolaire.
	TWA	2 mg/m3	Alvéolaire.

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur	Forme
Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)	STEL	10 mg/m3	Alvéolaire.
	TWA	2 mg/m3	Alvéolaire.

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)	STEL	10 mg/m3	Fraction alvéolaire.
	TWA	2 mg/m3	Fraction alvéolaire.

Canada. VLEP du Nouveau-Brunswick: valeurs limites seuils (VLS) basées sur la publication des VLS et IEB de l'ACGIH de 1991 et 1997 (Règlement du Nouveau-Brunswick 91-191)

Composants	Type	Valeur	Forme
Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)	STEL	10 mg/m3	
	TWA	5 mg/m3	
		10 mg/m3	Poussière.

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur	Forme
Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)	STEL	10 mg/m3	Fraction alvéolaire.
	TWA	2 mg/m3	Fraction alvéolaire.

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)	STEL	10 mg/m3	Poussière alvéolaire
	TWA	2 mg/m3	Poussière alvéolaire

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)

Composants	Type	Valeur	Forme
Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)	15 minutes	10 mg/m3	Fraction alvéolaire et poussières ou émanations.

Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Ventilation par aspiration antidéflagrante locale et générale. Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les taux de renouvellement de l'air doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Il est recommandé que tout le matériel de gestion de la poussière, comme les systèmes de ventilation locale et de transport des matériaux jouant un rôle dans la manutention de ce produit, contienne des événements de sécurité contre les explosions ou un système de suppression des explosions ou un environnement à faible teneur en oxygène. S'assurer que les systèmes de traitement de la poussière (tels que les gaines d'évacuation, les collecteurs de poussière, les réceptacles et l'équipement de traitement) sont conçus de manière à empêcher la fuite de poussière dans l'aire de travail (c'est-à-dire qu'il n'y a pas de fuite de l'équipement).

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux

Porter des lunettes de sécurité anti-poussières.

Protection de la peau

Protection des mains

Porter des gants de protection. Le fournisseur de gants peut recommander des gants appropriés.

Autre

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Si les contrôles d'ingénierie ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées (lorsqu'il y a lieu) ou à un taux acceptable (dans les pays où des limites d'exposition n'ont pas été établies), un respirateur homologué doit être porté. Porter un appareil respiratoire muni de filtres antipoussière.

Dangers thermiques

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

Considérations d'hygiène générale

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique

Solide.

Forme

Poudre.

Couleur

Gris.

Odeur

Sans odeur.

Seuil olfactif	Sans objet.
pH	> 7 - < 7.1 (25 °C/77 °F)
Point de fusion et point de congélation	419 °C (786.2 °F)
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	906 °C (1662.8 °F)
Point d'éclair	La propriété chimique n'a pas été mesurée.
Taux d'évaporation	La propriété chimique n'a pas été mesurée.
Inflammabilité (solides et gaz)	De fines particules peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	La propriété chimique n'a pas été mesurée.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	La propriété chimique n'a pas été mesurée.
Tension de vapeur	La propriété chimique n'a pas été mesurée.
Densité de vapeur	La propriété chimique n'a pas été mesurée.
Densité relative	La propriété chimique n'a pas été mesurée.
Solubilité	
Solubilité (eau)	Insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau	La propriété chimique n'a pas été mesurée.
Température d'auto-inflammation	600 °C (1112 °F)
Température de décomposition	La propriété chimique n'a pas été mesurée.
Viscosité	La propriété chimique n'a pas été mesurée.
Autres informations	
Masse volumique apparente	58.7 lb/gal
Propriétés explosives de la poussière	
Concentration explosive minimale (CEM)	480 g/m ³
Propriétés explosives	Danger de poussière combustible.
Propriétés comburantes	Non oxydant.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Contact avec des matériaux incompatibles. Minimiser la formation et l'accumulation de poussière.
Matériaux incompatibles	Agents comburants forts. Acides forts. Bases fortes.
Produits de décomposition dangereux	On ne s'attend pas à une décomposition dans des conditions normales d'utilisation et de stockage. Un feu ou de hautes températures créent : Émanations d'oxydes métalliques.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	La poussière peut irriter l'appareil respiratoire. Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Contact avec la peau	La poussière ou la poudre peut irriter la peau.
Contact avec les yeux	La poussière peut irriter les yeux.

Ingestion Aucun effet nocif connu en cas d'ingestion de quantités susceptibles d'être ingérées accidentellement.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques La poussière peut irriter les voies respiratoires, la peau et les yeux.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë On ne s'attend pas à ce que ce produit présente une toxicité aiguë.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
------------	---------	----------------------

Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)

Aiguë

Inhalation

CL50	Souris	> 5.7 mg/l, 4 heures
------	--------	----------------------

Orale

DL50	Rat	> 5000 mg/kg
------	-----	--------------

Zinc (CAS 7440-66-6)

Aiguë

Orale

DL50	Souris	> 5 g/kg
------	--------	----------

Corrosion cutanée/irritation cutanée Peut provoquer une irritation par abrasion mécanique.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire La poussière peut irriter les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)	Irritant
-------------------------------	----------

Sensibilisation respiratoire Pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génotoxique.

Cancérogénicité Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique Non classé.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées Non classé.

Danger par aspiration Pas un danger par aspiration.

Effets chroniques Toute inhalation prolongée peut être nocive.

12. Données écologiques

Écotoxicité Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
------------	---------	----------------------

Zinc (CAS 7440-66-6)

Aquatique

Aiguë

Crustacés	CE50	Daphnia magna	0.07 mg/l
-----------	------	---------------	-----------

Poisson	CL50	Oncorhynchus mykiss	0.14 mg/l
---------	------	---------------------	-----------

Persistance et dégradation Ce produit contient seulement des composés inorganiques qui ne sont pas biodégradables.

Potentiel de bioaccumulation Peut s'accumuler dans le sol et les réseaux d'eau.

Mobilité dans le sol Le produit est insoluble dans l'eau. Faible mobilité prévue dans le sol.

Autres effets nocifs On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux d'élimination Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits non utilisés Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre.

Emballages contaminés Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

TMD

Numéro ONU UN3077
Désignation officielle de transport de l'ONU MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Zinc; Oxyde de zinc)
Classe de danger relative au transport
Classe 9
Danger subsidiaire -
Groupe d'emballage III
Dangers environnementaux Oui
Précautions spéciales pour l'utilisateur Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

IATA

UN number UN3077
UN proper shipping name Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Zinc; Zinc oxide)
Transport hazard class(es)
Class 9
Subsidiary risk -
Label(s) 9
Packing group III
Environmental hazards Yes
ERG Code 9L
Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

IMDG

UN number UN3077
UN proper shipping name ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Zinc; Zinc oxide)
Transport hazard class(es)
Class 9
Subsidiary risk -
Packing group III
Environmental hazards
Marine pollutant Yes
EmS F-A, S-F
Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC Sans objet.

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Ontario. Substances toxiques. Loi sur la réduction des toxiques, 2009. Règlement 455/09 (1er juillet 2011)

Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)

Zinc (CAS 7440-66-6)

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux**Convention de Stockholm**

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Zinc (CAS 7440-66-6)

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques industrielles (AICIS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
Taiwan	Inventaire des substances chimiques de Taiwan (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence
 Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication	12-Juin-2017
Date de la révision	27-Février-2023
Version n°	05
Avis de non-responsabilité	Ces informations sont fournies sans garantie et sont censées être exactes. Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.